

PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 juin 2022
Délibération n°2022-06-03

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi huit du mois de juin à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Blain, les membres du Conseil Communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi deux du mois de juin deux mille vingt-deux.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. Stéphane CODET délégué de Blain, Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	25
Votants	26
VOTE	
Pour	26
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :

Mme Maryse GUILLAUDEUX déléguée de Blain (donne pouvoir à M. CODET)

Secrétaires de séance : M. Jean-Pierre HAMON et M. James MOUSSU

FINANCES - BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE - DECISIONS MODIFICATIVES N°2

La présente délibération a pour objet de régulariser les écritures de la provision intégrée au budget primitif 2022 et mise en place pour le remboursement de TVA à percevoir dans le cadre de la construction du centre aquatique Canal Forêt.

Rapport de Monsieur Le Vice-Président délégué aux Finances, Marchés Publics et Contractualisations,

VU la délibération n°2022 04 09 approuvant le budget primitif 2022 ;

VU l'article L1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster le budget en transférant des écritures d'ordres en écritures réelles, pour la constitution de la provision liée au remboursement de la TVA de la construction du Centre Aquatique ;

Accusé de réception en préfecture 044-244400453-20220608-2022-06-03-DE Date de réception préfecture : 14/06/2022
--

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil Communautaire :

- **De valider** les décisions modificatives n°2 suivantes pour le budget annexe CENTRE AQUATIQUE :

Fonctionnement

7588-042	Produits divers	FR	245 600,00	-245 600,00	0,00
7588-75	Produits divers	FR	580 000,00	245 600,00	825 600,00
1582-040	Autres provisions pour charges	ID	245 600,00	-245 600,00	0,00
1641-16	Emprunt	ID	845 600,00	-245 600,00	600 000,00

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 26 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 08/06/2022

La Présidente
Rita SCHLADT

